



**COMPTE RENDU SOMMAIRE -  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU SAMEDI 23 JANVIER 2021**

**Date de Convocation :** *L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois janvier, à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Jean Sarment, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, maire de Parmain.*

**Date d'affichage** *01/02/2021*  
**PRÉSENTS :**  
Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Sylvie LABUSSIÈRE, Philippe TOUZALIN, Renée BOU ANICH, Philippe DESRY, Évelyne DURET, Michel ARMAND, Louise FEINSOHN, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Bernard PIERRON, Alexis PENPENIC, Dominique MOURGET, Emilie PORTIER, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRESZ.

**Nombre de Conseillers**  
En exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 28  
**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**  
Martine DESRY donne pouvoir à Renée BOU-ANICH, Laëticia IABBADENE donne pouvoir à François KISLING, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Béatrice BELABBAS donne pouvoir à Nadine CALVES, Frédéric FÉZARD donne pouvoir à Dominique MOURGET, Mario STÉRI donne pouvoir à Emilie PORTIER.  
**ABSENTE EXCUSÉE :** Caroline CHAZAL-MATHIEU.

**Monsieur Bernard Pierron a été désigné Secrétaire de Séance.**

**Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2020**

Concernant la délibération n° 64 – Promesse de vente avec 1001 vies habitat, **Madame Mourget** informe qu'elle a multiplié les rencontres avec les bailleurs sociaux lorsqu'elle était adjointe chargée des logements sociaux. Elle n'est pas d'accord sur le fait que Mme Calves informait que depuis 10 ans aucun contact avec les bailleurs n'avait été établi. Ils étaient intervenus plusieurs fois.

**Madame Calves** répond que le service logement n'avait plus aucun contact.

**Madame Mourget** répond qu'elle mettait systématiquement ce service en copie.

**Monsieur le Maire** prend acte de cette observation.

Aucune autre question sur ce procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité des votants **4 abstentions Mesdames Mourget et Portier et pouvoirs.**

**Approbation du compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Monsieur le Maire** informe que par décision du 21/12/2020, le marché de la restauration scolaire a été attribué à la Société API Restauration, cellule plus familiale que Sogeres, Monsieur le maire en est ravi, d'ailleurs la Fondation Chantepie Mancier de l'Isle Adam a changé également son service de restauration pour cette société.

**Madame Faucompresz** est étonnée de ne pas avoir été consultée, elle l'a appris par la décision du maire et non en commission dont elle fait partie.

**Monsieur le Maire** l'informe que l'analyse a été faite mi-décembre par le service des marchés publics, il n'y avait pas lieu de convoquer la commission c'est un MAPA, et le marché se terminant fin décembre, la décision a dû être prise rapidement donc le 20/12.

Le compte-rendu des décisions est approuvé à l'**UNANIMITE**.

## **1) Débat de politique générale**

Chers Collègues

L'année 2020 s'est achevée, dominée par la crise sanitaire puis économique et **sociale qui nous affecte Tous**. Cette crise sanitaire que nous vivons actuellement marquera l'histoire de Parmain tout comme elle marquera celle du monde entier.

C'est donc en pleine conscience des défis à relever que je commence avec mon équipe municipale et les agents de notre ville cette nouvelle mandature.

**Le cadre de vie de notre ville est notre bien commun**. En tant que Maire de Parmain, mon rôle est avant tout de protéger tout ce qui fait l'identité de PARMAIN. Une ville c'est une construction : nous allons apporter nos pierres à l'édifice, comme d'autres l'ont fait avant nous et comme d'autres le feront après nous.

Plus que jamais, cette crise a rappelé à tous les parminoises combien l'esprit de solidarité et la défense de nos services publics, notamment de santé, étaient essentiels.

C'est donc vers plusieurs domaines que nous concentrerons nos actions.

Toutefois et c'est un élément non négligeable pour la mise en œuvre de notre programme, les finances de la commune traversent une passe difficile ; il suffit de poser quelques chiffres, notamment sur le budget d'investissement, pour en expliquer les raisons et voir comment nous allons restaurer les finances locales

### Concernant l'endettement

Le point le plus préoccupant est l'endettement de la commune, qui a bondi à partir de 2018, ce que nous avons souligné, à juste titre, lors de la campagne électorale. Il nous appartient maintenant d'expliquer les causes de cette situation, et de trouver les moyens de résorber cet endettement.

Les emprunts contractés portent sur des opérations immobilières qui peuvent pour certaines susciter des interrogations mais pour d'autres nous apparaissent incontestable comme le cabinet médical (dont on ne se félicitera jamais assez de son implantation à PARMAIN).

Nous pouvons dire avec certitude que lorsque le projet du Bois Gannetin (ex Nesles 2) sera réalisé, cela éliminera la plus grande partie de l'endettement résiduel de la commune.

Regardons le budget d'investissement dans ses grandes masses, pour comprendre la situation.

- **Le budget des dépenses d'investissement 2020 d'origine s'élevait à 4 038 000 euros, auquel il a fallu ajouter les dépenses 2019 à payer en 2020 : soit 1 001 000 euros, soit un total de 5 039 000 euros de dépenses d'investissement.**

Ces dépenses devaient être financées par des subventions, amortissements et autres recettes, et principalement par des cessions immobilières : dont, pour 530.000 euros au 94 rue du Maréchal Foch et, pour 3 708 000 euros, le Bois Gannetin.

À la suite de ces opérations, la plus grande partie de notre endettement aurait été résorbée, et la commune en serait ressortie avec un autofinancement positif, de 404.000 euros.

Or, les choses ne se sont pas passées normalement car des recours ont été engagés par l'association RESPECTEZ PARMAIN contre les projets de la commune. Ce qui prive la commune, provisoirement mais jusqu'à ce que les recours soient purgés par la justice, **de 4 238 000 euros de ressources provenant à la fois de la vente du 94 rue Foch, et de la vente des terrains aux constructeurs des maisons à réaliser sur le secteur du Bois Gannetin.**

L'obstruction systématique de cette association qui ne cherche hélas qu'à entraver l'intérêt collectif de la commune, comme elle le faisait avec l'ancienne municipalité, prive la commune en 2020, **de 84% de nos ressources d'investissement.**

Face à cette situation, nous avons dû adopter une gestion de crise.

- a. Nous avons dû réduire les dépenses d'investissement, initialement de 4 038 000 euros, à 1 407 000 euros. C'est hélas, autant d'investissements pour le bien commun des Parminoïsi qui ne peuvent pas être réalisés, malgré notre bonne volonté.
- b. Nous avons dû réduire les frais de fonctionnement pour trouver une trésorerie supplémentaire de 545.000 euros.
- c. Enfin, nous avons dû prolonger les prêts relais en cours, pour une année supplémentaire. Fort heureusement, les taux d'intérêt sont bas (0,5%).

L'argent que nous dépensons, c'est votre argent, c'est le produit de vos impôts. Nous ne devons jamais l'oublier et cela signifie que la culture de l'économie, de la rationalisation des dépenses doit être partagée par l'ensemble de l'équipe municipale. C'est pour cette raison que nous devons remettre de l'ordre dans la gestion des finances de la commune.

#### Concernant l'environnement

**Une commune ne peut pas durablement couvrir ses investissements par des emprunts ; elle doit notamment :**

-Inscrire ses investissements dans les objectifs prioritaires de la nation comme le plan France Relance doté de 100 milliards d'euros et rechercher systématiquement les subventions prévues par le département, la région et les organismes ad hoc pour leur réalisation

Ces recherches de subventions sont vitales pour Parmain, même si elles sont lourdes administrativement, nous nous employons à les mener et je suis stupéfait d'avoir constaté que par exemple, le conseil départemental et le PNR ne connaissaient pas du tout notre ville pour de telles demandes... Ils sont ravis de nous soutenir dans le montage de ces différents dossiers.

- Les économies sont systématiquement recherchées **en particulier à l'occasion de la renégociation des marchés ; d'ores et déjà, l'attribution du marché du chauffage permettra une économie de l'ordre de 50 000 euros par an dès l'année 2021.** L'objectif a été le même pour le marché de la restauration scolaire
- De même le remplacement de l'éclairage classique par un éclairage LED se poursuit.

**Nous avons toutefois des handicaps structurels**

**Deux handicaps sévères grèvent fortement notre capacité d'autofinancement :**

- La très faible implantation de commerces et d'industries prive la commune des ressources financières associées ;

- La faiblesse dans la réalisation des logements sociaux et le risque très fort d'être pénalisé :

Nos orientations pour une saine gestion des finances de la commune de PARMAIN :

- a. Restructurer systématiquement chaque poste du budget de fonctionnement pour 2021 et les années suivantes (afin que notre autofinancement puisse couvrir de façon significative nos investissements).
- b. j'ai demandé à chaque service une baisse globale de 5 à 10% du budget (il y a des postes de dépenses incompressibles en revanche on essaiera de compenser sur d'autres postes).
- c. Mettre en place une augmentation des recettes de la Commune (redevances d'occupation du domaine public, tarifs de salles de locations, tarifs de certaines prestations...)
- d. En attendant de pouvoir effectuer les cessions budgétées pour 2020, nous ne nous interdisons pas de souscrire de nouveaux prêts relais basés sur la valeur d'actif des propriétés du Bois Gannetin et Rue du Maréchal Foch.

Concernant l'urbanisme,

**Une politique de logement efficace, c'est une politique qui favorise la mixité sociale et qui tient pleinement compte de la réalité et de la diversité de nos territoires, notamment patrimoniales et environnementales de PARMAIN, ce que ne font ni la loi SRU, ni la loi Duflot La loi Duflot et ses 25% de logements sociaux sur le territoire de la Commune repose sur une arithmétique insensée et inapplicable. Il faut absolument revoir cette loi conçue en dépit des réalités locales. Ces lois conduisent en effet à enlaidir et détériorer notre cadre de vie sous prétexte d'un besoin de logements.**

Le montant des amendes résultant de ces lois représente une part importante de notre budget et même si le plan triennal de la précédente mandature a été réalisé, il n'en demeure pas moins que compte tenu des recours contentieux, les programmes immobiliers ne sortent pas et que les amendes courent car elles sont calculées sur les logements réels manquants.

Ceci étant, nous faisons le choix à Parmain de :

- a) refuser la densification à outrance. Densifier c'est aggraver les ilots de chaleur, c'est aggraver l'imperméabilisation des sols, c'est surtout aggraver la saturation des routes à Parmain
- b) de favoriser la rénovation des immeubles et des logements anciens et dégradés- c'est-à-dire réhabiliter le bâti,
- c) de travailler sur des structures de 5 à 12 appartements ou maisons afin d'intégrer ces petites résidences sur l'ensemble du territoire de Parmain mais particulièrement dans les zones qui pour le moment n'ont pas été touchées par cette obligation.

Ce travail prend du temps et nous prendrons le temps de le faire correctement, nous défendrons notre patrimoine immobilier et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que les promoteurs ne dénaturent pas d'avantage ce patrimoine existant, mais surtout pour qu'ils cessent de vendre du rêve aux vendeurs potentiels. Une promesse de vente signée est toujours sous conditions suspensives.

**Nadine Calves en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du patrimoine fortement engagée et moi-même allons entamer une révision du PLU. Ce travail débutera dans les prochains jours. Cette révision permettra de réduire les constructions dans des zones tendues et d'élargir les possibilités dans certains secteurs.**

Nous consulterons les habitants sur les décisions importantes qui les concernent. Nous voulons, au-delà du contact direct entre les élus et la population, réhabiliter les conseils de quartier pour qu'ils

deviennent de véritables lieux de débat avant la décision publique. Nous avons divisé Parmain en 6 zones et nous allons lancer le samedi 6 février 2021 aux Arcades notre première rencontre de quartier. Je serai accompagné de certains bailleurs sociaux et des représentants de TRI OR.

Nous devons également consacrer nos efforts :

A protéger les Parminois, en continuant à mener une politique d'accueil des professionnels de santé sur notre territoire. Je discute actuellement avec le Centre Médical pour pouvoir accueillir deux spécialistes.

A relancer l'activité de notre ville, en soutenant énergiquement et efficacement nos commerces et nos entreprises. Tous ceux qui ont un projet à Parmain, nous les aiderons à le mettre en place. Ainsi, rue Guichard, nous récupérerons et utiliserons les surfaces disponibles pour créer des commerces attractifs. Nous devons absolument soutenir nos petits commerces et artisans de proximité qui souffrent particulièrement dans cette période de confinement que nous vivons.

Le 20 mars 2021 place Clemenceau, nous inaugurerons le tout nouveau marché de plein air qui se tiendra désormais tous les samedis de 8h à 13h. Les commerçants proposeront des produits de qualité issus de l'agriculture raisonnée, bio, circuit court. Notre ambition : favoriser les échanges entre les Parminois de toutes générations, animer le cœur de ville, créer du lien social, développer l'activité commerciale locale. Continuons à consommer local

En outre, en concertation avec le propriétaire du Centre Commercial des Arcades, il est prévu de redynamiser ce centre commercial. Le Groupe de Watou nous a annoncé que la première tranche de travaux devait être lancée pour le premier trimestre 2021 et accueillerait de nouveaux commerces.

Nous allons mener une politique sociale ambitieuse, en développant notamment les actions au service de nos aînés – C'est pour cette raison que je viens de désigner M. Jean-Luc Jolit comme référent intergénérationnel de la Commune. Ainsi, nous espérons pouvoir notamment mettre en place un soutien scolaire sur la base des liens intergénérationnels mais la crise sanitaire nous oblige à rester prudents sur ce point.

**Bien vivre dans sa ville, c'est aussi s'y sentir en sécurité.** Le prochain déploiement des 25 caméras de vidéoprotection y participera encore davantage. Il sera effectif le 1er mars prochain et à ce jour 10 caméras fonctionnent. Cette vidéoprotection s'inscrit dans le cadre de l'intercommunalité la CCVO3F, qui en assure le financement global. La vidéoprotection est un outil à la fois préventif, dissuasif et qui permettra l'élucidation de faits délictueux.

Ces caméras de dernière technologie, reliées à la fibre optique, fonctionneront, placées dans les endroits dits « sensibles » de la commune (carrefours, parking commercial, entrées et sorties de la ville...). Les images seront enregistrées en continu et conservées durant 21 jours.

**Vers le mois d'Avril, la Commune de Parmain va adhérer à la Convention participation citoyenne.** Encadrée par la gendarmerie nationale et la Préfecture, la participation citoyenne permettra d'intensifier les échanges avec la population pour accroître la réactivité de la Gendarmerie contre les cambriolages et les dégradations. Nous devons désigner dans les prochaines semaines des citoyens référents par quartier qui constitueront un relais entre la population, le Maire et la Gendarmerie. L'objectif principal de ce dispositif est de développer auprès de la population parminoise une culture de protection collective.

Sur le plan de la circulation, nous travaillons actuellement avec les communes voisines pour fluidifier le trafic, aux heures de pointe, toujours plus dense mais également sécuriser la circulation des piétons et des vélos.

Avec les Elus des communes L'Isle Adam, Mériel, Champagne et la Direction des routes du Conseil départemental du 95, nous avons décidé de prendre un arrêté commun en vue d'édicter une interdiction de transit aux Poids lourds de 19 T sur nos communes. Cet arrêté devrait entrer en vigueur à la fin mars 2021.

**Point très important de notre action, nous allons utiliser l'environnement comme source d'économies durables.**

A l'heure où la biomasse terrestre est dépassée par les matériaux fabriqués par l'homme, l'environnement peut être le point d'entrée d'une politique de décroissance. Un climat en pleine mutation, une nature épuisée par des décennies intensives, **mais une situation privilégiée dans le PNR du Vexin, nous invitent en effet à revenir aux principes de bon sens : notre environnement doit être source d'économies durables.**

Parmi celles-ci, l'eau si indispensable à notre propre espèce qu'à l'ensemble du vivant avec qui nous partageons notre espace de vie. L'eau qui sera l'objet de toute notre attention dans la politique que nous mènerons à PARMAIN dans les prochaines années.

Notamment par la plantation d'espèces végétales requérant une intervention humaine moindre tout en étant adaptées au cadre semi urbain de notre ville. Concernant les espaces verts, le mot d'ordre est simple ; **aux fleurissements saisonniers gourmands en arrosage, notre politique reposera désormais sur trois mots : vivaces, mellifères et sobres :**

- Vivaces pour diminuer les coûts liés aux renouvellements saisonniers et aux heures d'interventions qu'ils nécessitent ;
- Mellifères pour favoriser la pollinisation entre autres et en conséquence la diversité végétale ;
- Sobres afin de baisser la consommation d'eau de la ville qui, en la matière, est exceptionnellement élevée et, l'été, mobilise chaque jour des heures durant le personnel des espaces verts.

Dans un premier temps nous envisageons donc de remodeler certains espaces verts de la ville en suivant le principe ci-dessus ; par exemple le Rond-point de Jouy le Comte (avec minéralisation à l'aide des pierres récupérées gratuitement) ou les Jardinières fixes (angle des rues Foch et Guichard, église de Jouy le Comte)

A terme, nous souhaitons mettre en œuvre une politique de récupération des eaux pluviales sur certains bâtiments communaux comme la salle Jean Sarment. De tels projets, pour pouvoir être réalisés, nécessitent une mise de fond assez importante et impliquent avant tout le redressement des finances de la commune.

Cela, même en ayant recours aux éventuelles subventions de la part d'autres collectivités ou de groupement territoriaux ; les subventions ne pouvant jamais couvrir la totalité des montants engagés. Plus tard encore, substituer si possible l'irrigation par goutte-à-goutte et le paillage aux systèmes d'arrosage automatique de la ville.

Par ailleurs, nous souhaitons développer l'installation de récupérateurs d'eau chez les particuliers. Des acquisitions qui pourraient bénéficier, par exemple, d'un effet de mutualisation au niveau de la communauté de communes CCVO3F.

### **Diminuer les interventions lourdes dans l'entretien de la végétation**

Sur les espaces publics végétalisés, nous souhaitons non seulement faire évoluer la nature des interventions des services municipaux, mais surtout diminuer le recours aux entreprises sous-traitantes qui assurent aujourd'hui une grande partie de l'entretien. A titre d'information, les dépenses relatives à cette sous-traitance ont représenté 51% du coût global consacré aux espaces verts et fleuris en 2017, plus de 70% en 2018, plus de 66% en 2019 et plus de 62% en 2020.

C'est ainsi que certains espaces seront transformés en prairies fleuries qui nécessitent peu d'entretien (moins de tonte, moins de bruit, économie d'énergie), favorisent la biodiversité et le stockage de carbone. Elles représentent en outre un investissement négligeable, ce qui est un luxe dont il ne faut pas se priver compte tenu des finances de notre commune. A titre d'exemple : Pelouses rue Poincaré (suppression des pots et réutilisation pour les écoles, replantation des arbousiers souffrant dans les pots), Angle Est du carrefour des rues de l'abreuvoir et Wilson, une partie des abords de la piste cyclable.

Compte tenu du changement climatique avec des coup de vents désormais violents et soudains, d'une part, et les canicules régulières, d'autre part, **il faut faire évoluer les plantations arborées en milieu urbain vers des espèces (déterminées avec l'aide du PNR) moins hautes et à l'écart du bâti (conditions d'égagages facilitées évitant le recours à des prestataires équipés de nacelles hautes), plus ombrageantes (rafraîchissement accentué), plus résistantes aux conséquences de la chaleur (éviter les résineux ravagés et desséchés par la canicule).**

A titre d'exemple : plantations de mûriers platanes sur :

- L'espace vert à l'angle Ouest des rues de l'abreuvoir et Wilson ;
- L'espace engazonné bordant la piste cyclable pour créer un véritable rideau arboré ;
- En remplacement des pins dangereux bordant la promenade verte (à l'est du centre de loisirs, de l'école Genevoix et le stade Hunaut).

### **Soutenir les économies d'énergie individuelles**

Après validation du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la CCVO3F dans le courant du mois de mars 2021 par les services de l'État, nous participerons à l'engagement de la communauté de communes dans le déploiement du plan SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique).

Le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique se déroule en quatre phases :

- Des informations gratuites adaptées à tous les ménages (précaires ou non) concernant les meilleures solutions techniques (liste de professionnels...), financières (prêt à taux 0, Agence Nationale de l'Habitat...), juridiques (urbanisme, copropriété...), sociales (accès aux aides au logement...) adaptées à leur projet de rénovation énergétique.
- Des conseils personnalisés par rapport à la situation financière et sociale du ménage.
- Un accompagnement du ménage pour la réalisation des travaux : visite sur site, aide aux choix de la rénovation, accompagnement pour établir le plan financier.
- Un accompagnement du ménage dans l'avancement du chantier de rénovation globale : phases de préparation, de réalisation et suivi post travaux.

Le Conseil départemental prendra en charge la coordination du déploiement du plan dans le Val-d'Oise ; un déploiement sur trois ans qui s'appuie sur un cofinancement composé des Certificats d'Économie d'Énergie<sup>(1)</sup> (CEE pour 403 K€) et de fonds public (Région IDF pour 60 K€ et département pour 164 K€), le solde étant à la charge des EPCI proportionnellement à leur population. Dans ce cadre, la contribution de la CCVO3F s'élèvera à 10.045 € par an pendant trois ans.

L'adhésion à ce plan permettra de démarrer le PCAET de la communauté de communes par l'Axe 1, lequel consiste à réduire la consommation énergétique par le biais de la rénovation énergétique des logements, et par l'Axe 2, lequel consiste à encourager et accompagner la rénovation énergétique des logements privés. De plus cette proposition allégerait l'organisation de la mise en place de cet objectif dans la mesure où :

- Il n'y aura pas de personnel supplémentaire (cela évite le recrutement à temps partiel d'un agent qualifié dans le domaine),
- Le local de la permanence sera pris en charge par le département (et existe déjà à L'Isle Adam).

### **Un Audit énergétique du patrimoine communal sera fait et les énergies renouvelables seront favorisées**

Les Schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) – dont les orientations sont déclinées dans les Plans climat-énergie territoriaux (PCET) – permettent d'identifier les ressources potentielles, la part déjà valorisée et le solde techniquement et économiquement accessible. Grâce à l'ensemble de ces données, les collectivités peuvent envisager les utilisations possibles des ressources énergétiques et, sur cette base, engager des études de faisabilité.

Notamment l'intérêt de l'installation de solaire photovoltaïque et/ou thermique sur les bâtiments communaux comme la salle Jean Sarmant ou les écoles. Pour cela, nous pourront nous faire accompagner par la communauté départementale de travail sur la transition énergétique créée en 2017 par la préfecture.

Par ailleurs, nous souhaitons proposer l'acquisition de panneaux solaires par les particuliers. Via la communauté de communes CCVO3F afin de bénéficier, là aussi, d'un effet optimum d'achats en nombre si possible.

### **Sensibiliser les administrés et contraindre les pollueurs**

1. Nous nous inspirerons des idées citoyennes mises en place par d'autres collectivités :
  - Créer des chaînes de nettoyage social en invitant les citoyens à ramasser un déchet, à se photographier en train de le jeter dans une poubelle, et à partager le cliché sur les réseaux sociaux. L'idée est ensuite d'inviter ses amis à reproduire l'initiative pour créer une chaîne de "nettoyage social". Les réseaux sociaux utilisés à bon escient peuvent parfois être très efficaces !
  - Inscrire côté des grilles d'évacuation des eaux pluviales : "Ne rien jeter. Ne rien vider. La mer commence ICI". Le message est clair et s'adresse aux passants qui confondent les bouches d'évacuation des eaux pluviales avec des poubelles en pensant que le principal est que le détritit disparaisse.
  - Installer des pancartes invitant les maîtres de chiens à respecter les pelouses publiques.

- Promouvoir « Val d'Oise Rénov' », nouveau programme doté de 4,52 M€ sur trois ans afin d'accompagner les Val-d'Oisiens désireux d'entreprendre la rénovation énergétique de leur logement quels que soient leurs revenus. Ce programme va organiser le déploiement d'un service gratuit de conseil technique et financier des (co)propriétaires dans leur projet pour construire le dossier, calibrer les travaux, choisir les devis, établir le plan de financement, réceptionner les travaux. Ce service permettra d'éviter notamment les mauvaises « surprises » post travaux : subventions non versées, malfaçons.

2. Nous poursuivrons les actions positives et de sensibilisation déjà entamées :

- Renouveler régulièrement les journées de nettoyage de la ville par des administrés volontaires.
- Faciliter les interventions pédagogiques du syndicat Tri-Or auprès des jeunes (interventions en milieu scolaire voire péri-scolaire) ;

Grâce à la vidéoprotection, nous engagerons des poursuites systématiques contre les pollueurs se livrant à des dépôts sauvages de déchets avec demande de dommages et intérêts afin de diminuer la facture d'enlèvement par les services municipaux (dépôt en milieu urbanisé) ou par les sous-traitants de la communauté de communes (dépôts en milieu non urbanisé).

### **Réaliser des économies d'énergie bénéficiant à la biodiversité**

La pollution lumineuse est une forme de pollution assez peu évoquée car à priori peu néfaste pour la santé lorsqu'on la compare aux pollutions plus classiques, mais pourtant celle-ci n'est pas sans conséquences sur le vivant et peut-être facilement réduite.

Sur le plan économique d'abord avec l'énergie qui est consommée pendant toute la nuit alors qu'il n'y a personne dans les rues ;

Sur le plan de la santé humaine, cet éclairage prolongé nocturne a des conséquences. La nuit, notre organisme produit une hormone, la mélatonine, dont la sécrétion influe sur les rythmes biologiques et notamment l'alternance veille-sommeil. Or, la sécrétion de cette hormone est inhibée par la lumière.

Et enfin et surtout sur le plan environnemental, un maintien de l'éclairage public toute la nuit perturbe les cycles jour-nuit de la faune puisqu'il n'y a plus de période nocturne identifiée par le monde animal. On peut citer ainsi la mortalité très importante des insectes nocturnes dans les zones éclairées (autour des lampadaires) ou encore les déplacements d'habitats de la faune qui fuit les endroits éclairés...les exemples sont légions notamment parmi les oiseaux nocturnes... La lumière artificielle affecte également le rythme biologique des végétaux (à l'instar des animaux). Par exemple, des arbres en ville ouvrent leurs bourgeons plus précocement et impacte les espèces pollinisatrices, en particulier les insectes nocturnes, perturbent la reproduction, diminuant ainsi les services écosystémiques.

Nous envisageons des essais d'extinction une partie de la nuit dès le printemps. Probablement par secteurs de la ville en éteignant l'éclairage public entre 1h et 4h du matin dès le printemps prochain

avec les conseils de l'ADEME (L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et de l'AFE (Association française de l'Éclairage).

Notons pour rassurer les administrés que l'absence de lumière ne favorise pas l'activité des cambrioleurs puisque 80% des cambriolages interviennent en journée lorsque le domicile est déserté par ses occupants. Par ailleurs, les caméras de vidéoprotection ne sont pas raccordées à l'éclairage public, elles fonctionneront donc toujours.

Par ailleurs, nous souhaitons développer l'installation d'éclairages extérieurs à recharge solaire et à détection chez les particuliers. Des acquisitions qui pourraient bénéficier, là encore, d'un effet de mutualisation au niveau de la communauté de communes CCVO3F.

Enfin certaines zones ne dépendant pas de l'éclairage public ne seront pas concernées ; Par exemple : les AFULS (copropriétés privées), Les Hameaux de Parmain ou le Parc de Parmain.

Toutes ces actions seront mises en œuvre sous l'égide d'Antoine Santero, mon premier Adjoint mais également en charge de l'environnement.

### **A plus long terme : poursuivre l'enfouissement des réseaux**

Aujourd'hui, les communes coordonnent presque systématiquement les effacements des lignes aériennes avec des travaux d'aménagement ou même des renouvellements de réseaux d'assainissement ou d'eau potable.

Ces travaux contribuent à la sécurité de l'alimentation électrique, les réseaux électriques souterrains étant moins vulnérables aux aléas climatiques et à l'embellissement de notre environnement urbain. Les derniers travaux d'enfouissement des réseaux sont intervenus à Parmain durant l'hiver 2015/2016 entre le 71 rue Foch et la rue Guichard. Dès que les finances de la ville le permettront, nous poursuivrons l'enfouissement.

**A Parmain, le système éducatif** a un objectif ambitieux : celui de la réussite de tous les élèves par l'égalité des chances et la lutte contre les inégalités sociales. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. C'est pour cette raison qu'à Parmain, nous continuerons à investir dans l'éducation, en poursuivant le développement d'outils numériques dans nos écoles élémentaires et en les modernisant.

En outre, le lien entre écoles, parents et mairie existe et est renforcé dans les conditions difficiles que nous vivons actuellement.

Concernant **la restauration scolaire** : Depuis le 1er janvier 2021, nous respecterons à Parmain la totalité de la loi Egalim (proposer plus de 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques) avec un an d'avance. Les circuits courts et les appellations contrôlées sont donc pleinement privilégiés à Parmain. C'est notamment pour cette raison que nous avons retenu un nouveau prestataire (API Restauration) à la place de SOGERES pour fournir la cantine de nos écoles.

Avec Sylvie Labussière et Martine Desry, nous estimons qu'il est très important de créer un vivier de connaissances et d'échanges culturels et artistiques principalement à l'intention des enfants mais aussi pour tout âge.

Les manifestations habituelles seront maintenues, des ateliers seront proposés, de nouveaux seront créés (café/club littéraire, ateliers de jardinage [dans l'optique de découvrir l'art des jardins], ateliers de travaux manuels et loisirs créatifs... pour adultes et enfants, jardins partagés).

**La vie associative parminoise** ne compte pas moins d'une cinquantaine d'associations très diversifiées qui couvrent toute la palette : Associations culturelles, Associations sportives Et associations caritatives

C'est la responsabilité de la ville et donc des élus d'accompagner les associations et vous pourrez toujours compter sur notre soutien !

Au-delà des subventions, nous souhaitons pouvoir les aider à promouvoir leurs actions. Ainsi, les différents supports d'information de la mairie reviennent aussi souvent que possible sur l'actualité marquante des associations.

Petites ou « grandes », sportives ou culturelles, de loisirs ou caritatives, toutes donnent vie chacune à leur manière, chacune selon ses modes de fonctionnement, à notre commune. Nous essayons d'accueillir dans les différents locaux de la mairie un maximum d'associations

Imaginez quelques instants une ville comme la nôtre où les associations, toutes les associations, seraient inexistante. Parmain serait une ville dortoir, un endroit triste où chacun vivrait replié sur soi-même.

**Nous serons en tout état de cause toujours à l'écoute d'accompagnements matériels qui répondent à des projets particuliers, projets collectifs, projets ambitieux pour nos jeunes comme pour nos aînés.**

- Lorsque la crise sanitaire cessera, nous souhaitons organiser à Parmain de nouvelles manifestations sportives ;
  - nautiques (nage en eaux libres, canoë-kayak, aviron)
  - sur la voie publique (triathlon, semi-marathon)
  - nature (randonnée VTT, courses d'orientation )

En outre, des actions vont être mise en place pour promouvoir :

- une politique sportive locale «sport santé»
- l'offre de pratique d'activité physique et sportive pour les seniors
- des activités physiques auprès des enfants et des jeunes.

Quand les finances nous le permettront, nous allons rénover et étendre les équipements sportifs existants.

**Toutes ces actions, nous les placerons au cœur de notre mandat et les réaliserons, avec de l'énergie, avec du cœur et avec de la détermination.**

**Ces actions seront collectives tant j'aurai à cœur de m'appuyer sur chacun des membres de mon équipe, conseillers municipaux et adjoints et sur l'ensemble des agents municipaux, si soucieux du service public, et qui à chaque instant font la démonstration de leur attachement à notre Ville. Je compte sur votre soutien et vous remercie**

*Les interventions des élus seront retranscrites dans le procès-verbal.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

## À L'UNANIMITÉ

⇒ **PREND ACTE** de ce débat.

### **2) Projet d'installation d'un distributeur automatique de billets**

CONSIDÉRANT que le bâtiment de l'ex-poste ne permet pas l'installation d'un D.A.B. et que l'emplacement laissé vacant de l'ex D.A.B. n'est pas conforme en raison de l'accès indirect au local et de sa surface,

CONSIDÉRANT la nécessité d'importants travaux d'aménagement complexes et coûteux (perçement d'une porte en façade, refabrication du local...),

CONSIDÉRANT que le local de l'ex-Office du Tourisme serait compatible, mais avec des travaux de séparation de l'espace existant de 50 % et le perçement du sous bassement de la fenêtre du mur latéral droit pour y insérer une porte d'accès au local créé. Ces travaux sont relativement simples, mais s'agissant d'une création, devraient atteindre 40-60K€ d'investissement et nécessiter un accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Le classement du bâtiment rend l'opération quasi impossible à réaliser eu égard à cet accord.

CONSIDÉRANT qu'une solution de compromis pourrait être envisagée avec l'installation d'un D.A.B. « clé en main » en prolongement de la poste, côté portail. Trois prestataires ont été contactés et ont présentés chacun un devis pour le projet d'installation d'un D.A.B. en remplacement du distributeur de l'ancienne poste :

- Brink's (entre 70 et 80K€TTC + loyer mensuel environ 1 150 €) : emplacement ex-Office du Tourisme.
- Loomis (43K€TTC entièrement à la charge de la commune- + loyer mensuel 1 200 €) : kiosque
- Société Générale (45 K€ TTC environ à partager à parts égales entre la banque et la commune et pas de loyer) : kiosque

Sur les trois devis proposés, celui de la Société Générale a été retenu.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

## **À L'UNANIMITÉ,**

⇒ **ACCEPTE** la proposition de la Société Générale selon les modalités suivantes : acquisition d'un kiosque métal prêt à l'emploi, pour un coût d'acquisition maximal de 45K€ TTC, sans loyer, avec un partage du coût d'acquisition entre mairie et la Société Générale de 50 % payable sur 2 exercices comptables. Le kiosque restera la propriété de la mairie.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société Générale, étant entendu qu'un délai d'installation d'environ 6 semaines sera nécessaire. Les raccordements EDF – ADSL, etc... seront réalisés en régie par les services techniques ; les consommations seront réglées par la banque.

### **3) Marché hebdomadaire alimentaire – tarif et règlement du marché**

**Monsieur le Maire** informe de l'installation d'un marché de plein-air situé place Georges Clemenceau de 7h à 13h les samedis à partir du 20 mars 2021, avec 12 à 14 emplacements,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de fixer le tarif des droits de place, l'occupation du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance selon l'article 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

## **À L'UNANIMITÉ**

**FIXE** les tarifs suivants :

<b>Redevance hebdomadaire marché de plein air</b>	
Sans barnum	- Jusqu'à 6 ml : 10 € TTC - De 6 à 9 ml : 14 € TTC
Avec barnum (loué par la mairie)	- Jusqu'à 6 ml : 15 € TTC - De 6 à 9 ml : 18 € TTC

- ⇒ **APPROUVE** le règlement du marché fixant les droits et obligations des commerçants, qui sera remis à chaque exploitant.

#### **4) Redevance d'occupation du domaine public**

VU le code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 et L2212-2,  
VU le code de la route et notamment l'article R411-8,

VU la délibération n°2015/17 du 10 avril 2015 fixant les tarifs d'occupation du domaine public pour les bennes et marchands ambulants ainsi que pour les brocantes,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'instituer ou de revaloriser les tarifs de la manière suivante :

- Benne – échafaudage – camion de déménagement – engin de chantier – cabane de chantier « type Algeco » et espace de vente promoteur : tarif à la journée de 25 € - journée supplémentaire 15 € pour les entreprises, travaux publics et entreprises privées.
- Pour les particuliers habitant la commune et occupant le domaine public : tarif 3,50 € le ml/jour.
- Emplacement véhicules alimentaires « Foodtruck » (maximum 8 ml) :  
Tarif mensuel :  
1 jour par semaine = tarif : 40 € TTC par mois  
2 jours par semaine = tarif : 70 € TTC par mois
- Commerce avec exploitation de terrasse :  
Tarif mensuel jusqu'à 10 m<sup>2</sup> : 3,50 € TTC le m<sup>2</sup>  
Au-delà de 10m<sup>2</sup> : 4,60 TTC le m<sup>2</sup> supplémentaire
- Brocante :  
Tarif : 3,50 € TTC le mètre linéaire par jour.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

- ⇒ **APPROUVE** ces tarifs.

#### **5) Poursuite des réponses aux questions de l'opposition du conseil municipal du 17 décembre 2020**

##### **Expérience à Vos Côtés / Question 4 : Circulation**

La circulation dans la commune se dégrade fortement. L'arrêt du feu au passage à niveau ne résout pas les problèmes. Pouvez-vous nous donner une évaluation de cette (votre) action sur ce point ?

Les ralentisseurs rue de Parmain devront être supprimés, le conseil départemental ayant refusé leurs installations (après service fait). Pouvez-vous nous indiquer à quelle date ont été transmis l'ordre de service, par qui, quel est le coût de cet investissement et le coût de leurs suppressions ?

Enfin, quels sont les actions de votre programme que vous avez mis en œuvre ? (nouveau plan de circulation, fluidifier la circulation, interdire la traversée de Parmain aux poids lourds, installation de radar pédagogique, revoir l'implantation de ralentisseurs etc...). Pourquoi n'avez-vous pas pris un arrêté d'interdictions de stationner rue Blanchet pour le lundi 26 octobre, la rue ayant été ouverte par vous à double sens ?

*« La circulation de la commune se dégrade fortement »* voilà qui n'est pas une question mais une incantation s'appuyant sur aucune mesure chiffrée objective et n'est pondérée par aucune mise en perspective. Je n'ai rien à ajouter sur ce crédo gratuit.

Pour le feu de circulation routière à la gare, le dispositif clignotant, mis en fonction permanente au début septembre 2020, s'avère satisfaisant. Il permet d'améliorer sensiblement la fluidité du trafic, en dépit des aléas de fermeture du passage à niveau n°22, selon la police municipale, souvent en faction.

Concernant les ralentisseurs, précisons

- ✓ en premier lieu que la rue de Parmain est une route communale, dite C, qui n'est pas du ressort de la direction départementale des routes ;

- ✓ en deuxième lieu que l'installation des ralentisseurs sur cette voie est le fruit d'une décision prise par la municipalité précédente.
- ✓ en troisième lieu que les ralentisseurs en question n'étaient pas règlementaires pour une rue mais valables uniquement pour l'aménagement de parking.

De façon pratique, les ralentisseurs ont été posés en juillet dernier sur la chaussée de la rue de Parmain. Le 4 octobre 2020, ils ont fait l'objet d'actes de vandalisme et ont été détruits (coût plus de 2 000 € ou 3000 €). Une plainte a été déposée à la gendarmerie par la Mairie.

Côte circulation, une concertation a été engagée avec les maires de Parmain, Valmondois et Neslès ainsi que l'association des riverains de la rue de Parmain afin d'envisager des solutions pour sécuriser la rue, où le trafic routier est dense aux heures de pointe et, en l'absence de trottoir, est très fréquentée par des enfants.

Projets d'amélioration de la circulation appliqués ou en cours :

- 1) Depuis déjà plusieurs semaines, une concertation s'est engagée avec des élus de l'Isle Adam, Mériel, Champagne, Parmain ainsi qu'avec la Direction des routes du département 95 en vue de prendre un arrêté commun aux quatre communes afin d'interdire le transit aux PL de 19T. Malgré les réticences du service des routes du 95, cet arrêté pourra entrer en vigueur au printemps prochain. Des dispositifs de pré-signalisation et signalisation seront installés (panneaux sur la D301, N184 ...).
- 2) L'ouverture de l'accès de la rue de la Paix (toujours en sens unique) à l'Allée des peupliers depuis le 4 décembre a permis d'alléger la circulation aux heures de pointe le matin entre le collège des coutures et l'école-Maurice Genevoix.
- 3) Les premières semaines de janvier, un passage piétons sera aménagé rue du Général de Gaulle à hauteur de la Sente des coteaux (lotissement de 17 maisons, foyers avec enfants) pour sécuriser le franchissement de cette artère RD 4 (demande d'autorisation en cours d'instruction par le département).
- 4) Rue du Moulin, un stationnement interdit unilatéral côté impair (entre le 5 et le 29) sera appliqué pour faire cesser le stationnement anarchique des deux côtés de la voie. Cela permettra aux enfants d'emprunter le trottoir pour se rendre à l'école de JLC.
- 5) Le rond-point du quai des saules/avenue de Paris /avenue de l'Oise, endommagé une fois encore suite aux travaux du tunnelier et trop peu souvent respecté par les conducteurs, va être supprimé. Des panneaux « Stop » seront disposés à la convergence des trois rues et la vitesse 30 Km/h restera en vigueur au quai Saules.
- 6) Enfin, des contrôles de vitesse, effectués une fois par semaine par la police municipale sur les artères de la ville et les zones bleues actives (en dehors de période confinement) seront renforcés.

En ce qui concerne la Rue Blanchet le 26 octobre, l'entreprise de travaux publics, mandatée par le SIAPPA, devant intervenir rue Foch avait prévu une circulation en alternance avec feux tricolores dans la matinée du 26/10 avec la rue Blanchet en itinéraire de contournement. Il s'est avéré qu'avec le passage à niveau de la gare momentanément fermé, s'est formé un "goulot d'étranglement", avec un bus 9507. Par ailleurs, un seul agent de la police municipale était en service ce jour-là pour réguler le trafic.

A l'avenir, en cas de travaux rue Foch ou rue Guichard, il sera effectivement opportun d'interdire le stationnement dans toute la rue Blanchet et peut-être même d'interdire la circulation dans le haut de la rue de l'Abreuvoir.

### **Expérience à Vos Côtés / Question 5 : Plan de relance**

Le Plan de Relance a été présenté au Conseil des ministres le 3 septembre dernier. Il s'agit d'un plan d'investissement de 100 milliards d'euros qui comprend des mesures pour favoriser la transition écologique, la compétitivité et l'innovation mais aussi pour soutenir la création d'emplois.

Pouvez-vous nous dire si la Commune s'est positionnée dans ce plan de relance. Si oui, pouvez-vous présenter les projets d'investissements éligibles à ce plan ?

Dans le cas contraire, quelles sont les raisons ?

Enfin, pouvez-vous nous confirmer que la CCVO3F a sollicité la commune de Parmain pour la mise en place du Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) selon les conditions transcrites dans la circulaire n° 6231/SG du 1er Ministre en date du 20 novembre 2020 ?

Effectivement, le 1er ministre et des membres du gouvernement ont dévoilé le 3 septembre les détails du plan relance de 100 milliards d'euros baptisé FRANCE RELANCE. Il s'agit d'un plan divisé en 3 tiers, consacrés à :

- 1) LA TRANSITION ENERGETIQUE
- 2) LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
- 3) ET LE VOLET SOCIAL ET TERRITORIAL

Les mesures qui concernent directement les collectivités sont détaillées dans un lourd document de 300 pages (que vous avez dû lire en détail...) annexé au plan de relance

Les principaux points qui intéressent les collectivités sont les suivants :

- Rénovation thermique des bâtiments publics (préfecture) et du parc locatif social (subventions)
  - Biodiversité et lutte contre l'artificialisation (restauration écologique, réhabilitation de friches industrielles et densification urbaine) en ce qui concerne ces points Parmain n'est pas concernée, il n'y a pas de friches industrielles, ni de décharges ou de sites industriels à réhabiliter.
  - Concernant la densification il s'agit de subventions allouées pour augmenter les hauteurs de constructions afin de limiter l'emprise au sol...ce dispositif de subvention ne débutera qu'en novembre 2021.
  - Modernisation du réseau d'eau et l'amélioration écologique des stations d'épuration (cofinancement obligatoire pour ces opérations).
  - Déploiement du tri sélectif sur la voie publique : Une aide financière pourra être versée aux collectivités via l'ADEME (Agence de la transition écologique pour cette opération).
  - Alimentation : le chapitre transition agricole soutien les projets alimentaires territoriaux pour développer « une alimentation saine sûre et durable de qualité locale dans les cantines scolaires des petites communes »
  - Infrastructures et transports : 4,7 milliards pour le réseau ferré (amélioration des dessertes, rénovation et créations), mais surtout accélération du développement des réseaux cyclables
  - Emploi : les associations sportives auront un nombre d'emplois aidés que le gouvernement cofinancera.
  - Territoires : Enfin le plan de relance comprend un large volet « territoires » un peu fourre-tout, 250 millions seront consacrés à la lutte contre l'illectronisme, la création de tiers lieux (espace coworking), et autres espaces publics numériques afin de réduire la fracture numérique.
- + diverses mesures de soutien au commerce de proximité à l'artisanat et au tourisme durable.

L'intégralité des aides et du plan sont détaillés sur le site du ministère de l'économie et des finances.

Je solliciterai, au cas par cas, dans le respect des priorités d'investissement et du budget, bien entendu, ces potentielles aides auprès des différents opérateurs financiers.

D'ailleurs, j'attire votre attention sur le fait qu'en dehors de l'important dispositif « France RELANCE » qui n'est pas destiné qu'aux seules communes (interco, particuliers, entreprises...) nous sommes extrêmement actifs pour rechercher les subventions et financements qui permettront de concrétiser le programme sur lequel nous avons été élu.

A ce titre nous menons une politique volontariste auprès notamment du conseil départemental, du PNR, de la région, de la Préfecture...

Ces recherches de subventions sont vitales pour les communes de notre taille, même si elles sont lourdes administrativement, nous nous employons à les mener et je suis étonnée d'avoir constaté que par exemple, le conseil départemental et le PNR ne connaissaient que très peu ou pas du tout notre ville... Ils sont ravis de nous soutenir dans le montage de ces différents dossiers.

Enfin pour compléter ce sujet, Jean Castex a annoncé le 27 novembre un plan d'aide pour notre département, centré sur l'est (triangle de Gonesse touché par l'annulation du projet Europa city) mais l'ensemble du territoire devrait bénéficier de ces mesures qui portent sur le renfort des services publics et la valorisation des fonctionnaires. Le Val d'Oise est le 10ème département le plus pauvre de France (123000 personnes sous le seuil de pauvreté) selon le dernier rapport de l'observatoire des inégalités paru fin novembre.

### **Concernant le CRTE, (Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique) :**

« Le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État ». Jean Castex

Les CRTE ont vocation à accompagner la création et/ou le renforcement de projets de territoires compatibles avec les besoins de cohésion des territoires et de transition écologique. C'est la mise en œuvre du « plan France Relance ».

Ils pourront traiter de tous les sujets des politiques publiques des collectivités et de l'Etat, avec une vision stratégique proposée par les territoires.

Le Gouvernement confie à l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), appuyée par le Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère de la Transition écologique, la responsabilité de leur mise en œuvre.

La première étape consiste, pour les préfets et les délégués territoriaux de l'ANCT, en concertation avec les collectivités territoriales volontaires, d'identifier les périmètres de référence des CRTE, d'ici le 15 janvier 2021.

Les territoires engagés dans un CTE sont dorénavant invités à s'inscrire dans un CRTE.

Compte tenu du caractère récent (la circulaire du premier ministre étant datée du 20 novembre 2020), la CCVO3F n'a pas encore contacté la Préfecture pour établir un CRTE. En début d'année 2021, une proposition de CRTE sera faite aux maires de la CCVO3F.

Notre projet CPER (Contrat de Plan Région-Etat) de 2018 que nous avons abandonné, ne peut pas être pris en compte par la nouvelle version du CRTE car nous ne respectons pas tous les critères d'éligibilité.

Cependant, il faut préciser que la CCVO3F est en avance sur son PCAET, rares sont les Communautés de communes à avoir mis en œuvre un PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial).

### **Opposition Parmain Plus Vous / Question 1 : Vidéoprotection**

La CNIL impose une information de l'ensemble des habitants pour la mise en place de la vidéosurveillance ; qu'en est-il ?

La commune ne met en place aucune vidéosurveillance puisque les dispositifs de vidéosurveillance filment des lieux privés ou des lieux de travail non ouverts au public (locaux d'entreprises, de commerces, d'hôtels réservés aux salariés, etc.).

En revanche, les caméras installées font partie d'un système de vidéoprotection visé par l'article L251-2 du code de la sécurité intérieure (CSI) et qui filment la voie publique et les lieux ouverts au public (espaces d'entrée et de sortie du public, zones marchandes, comptoirs, caisses, etc.).

L'installation d'un système de vidéoprotection doit être portée à la connaissance du public par voie d'affiches ou de panneaux, comportant un pictogramme représentant une caméra et indiquant la mise en œuvre de la vidéoprotection. Ils doivent comporter obligatoirement la référence aux lois et décrets concernant la réglementation en matière de vidéoprotection, le logo de la CCVO3F et/ou le nom de la ville (identité des

responsables de traitement), un pictogramme représentant une caméra et les modalités d'exercice du droit à l'image.

Pour Parmain, la société SPIE, en charge des 25 cameras, mettra 8 nouveaux panneaux au côté des panneaux des entrées/sorties de la commune. Le fait de disposer ces panneaux aux entrées laisse supposer que tout le territoire de la commune est concerné. A défaut, il faudrait prévoir deux panneaux par site concerné.

Au-delà de cette information réglementaire, le prochain bulletin municipal comportera un dossier complet sur la vidéoprotection et les voies de recours possibles pour les citoyens.

---

### **Parmain Plus Vous / Question 2 : Piste cyclable**

Concernant la piste cyclable menant au collège : le débouché sur la rue du Val d'Oise doit-il être aménagé ? Ce croisement semble dangereux.

Rappelons que cette portion de piste doit encore faire encore l'objet d'aménagements complémentaires. Néanmoins, dès réception de votre question, a été installé un panneau stop en fin de piste cyclable afin de faire marquer l'arrêt avant de déboucher sur la rue du Val d'Oise. On va mettre des barrières pour sécuriser cet endroit.

---

### **Parmain Plus Vous / Question 3 : Urbanisme**

Qu'en est-il de l'avancement des projets de logements sur Nesles2 et le hameau des impressionnistes et de la réflexion sur les dits projets ?

Les projets Nesles 2 et le hameau des impressionnistes sont deux projets actuellement en cours d'instruction. Une réunion est prévue le 22 décembre entre Cogedim et Respectez Parmain dans le but de leur présenter le projet. C'est une initiative du constructeur.

Concernant le Hameau des impressionnistes, j'ai produit à la demande de Catherine Gerin-Roze une lettre précisant mon inquiétude et ma réserve vis-à-vis de l'enclavement de ce projet. L'association respectez Parmain a déposé son mémoire après la date de clôture. Ce dernier n'a pas été pris en compte dans un premier temps mais il y a quelques jours le Tribunal Administratif nous a informés de la réouverture de l'instruction et de la date définitive de clôture au 23 décembre.

A ce stade de l'instruction, nous ne pouvons pas en dire davantage.

### **Respectez Parmain / Question 1 :**

L'association « Respectez Parmain » se trouve privée de salle de réunion après la vente de la maison des associations et l'installation d'une boutique dans le local situé au 10 rue Guichard.

Cette situation affecte probablement d'autres associations ou démarches collectives.

M. le Maire, comment comptez-vous y remédier afin de soutenir et promouvoir la vie associative dans la commune ?

*Respectez Parmain* n'a pas respecté le règlement intérieur du Conseil municipal lors de l'envoi de cette question ; j'appelle l'association *Respectez Parmain*, d'ordinaire si prompt à exercer le droit, à se conformer au respect des règles qui s'appliquent à tous et toutes.

Au-delà des questions de formalisme, je vais user de mon droit de police pour répondre en précisant qu'aucune association, et *Respectez Parmain* pas plus qu'une autre, n'est privée de salle de réunion. Mieux : je note que l'association *Respectez Parmain* s'est vu prêter à sa demande la salle Jean Sarment le 11 septembre dernier.

Dans le dernier bulletin de la ville de Parmain, il a été annoncé que la maison Bourgeoise sise dans l'enceinte du centre médical des Pommiers allait offrir après quelques travaux des espaces aux associations. Par ailleurs, outre la salle Jean Sarment déjà évoquée, au sein même de la mairie existent la salle du musée, la salle Jean Lemaire, la salle OTOS (ancien office du tourisme) qui restent sur réservation à la disposition des associations. Ce sont donc pas moins de cinq salles que la municipalité peut mettre à disposition des associations avec différentes capacités adaptées au nombre de participants envisagé.

A toutes fins utiles, je rappelle que la salle de la maison des associations connaissait un coefficient d'occupation de 12 %.

---

**Monsieur Jean-Luc Belin / Question 1 :**

Avis sur le transfert pour la compétence PLU à la CCVO3F

Est-il prévu à l'issue de la séance du conseil municipal une consultation des administrés, sur cette question, le débat public faisant partie de vos engagements de campagne, ainsi que la participation des Parminoises et Parminois à la vie de la commune ?

Pour pouvoir parler PLU entre Parminois, encore faut-il que nous conservions la main sur ce sujet. C'est précisément notre intention telle que nous l'avons exprimé au premier point de l'ordre du jour. Ce sujet fera, conformément aux dernières contraintes légales qui ont conduit à l'annulation du point 1 de ce jour, l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un Conseil municipal qui devra intervenir à compter du 1<sup>er</sup> avril et avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

---

**Monsieur Jean-Luc Belin / Question 2 :**

Où en êtes-vous sur la constitution des représentants de quartier ? Quelle sera la planification de cette instance, pour que les quartiers puissent se réunir en fonction de l'ordre du jour du conseil municipal ?

Ces réunions ne sont pas conçues pour faire double emploi avec le Conseil municipal. Elles sont faites pour que les habitants puissent échanger avec les élus afin d'évoquer leur vie de quartier, et remonter leurs éventuelles préoccupations (environnement, stationnement, circulation, sécurité ...). Si chaque Parminois sera libre d'assister à ces réunions, la parole sera réservée aux habitants de l'un des 5 secteurs (Arcades, Centre / Port de Jouy, Jouy-le-Comte, La Naze, Val-d'Oise) concerné par la réunion.

Je souhaitais lors du dernier conseil municipal que les premières réunions puissent intervenir dès octobre. Malheureusement, nos plans ont été chamboulés par l'actualité sanitaire et sécuritaire. Les rencontres de quartiers seront programmées en fonction de l'actualité municipale relative aux différents lieux de la ville. Nous envisageons, en moyenne une rencontre par quartier par an.

Les administrés de chaque zone concernée seront prévenus par un courrier déposé dans leur boîte aux lettres. La date et le lieu seront également relayés par les moyens d'information de la commune (Site Internet, panneau d'affichage, Facebook, ...).

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 11h55.***



**Loïc TAILLANTER,**

**Maire de Parmain**